

Ne laissons pas Linky entrer chez nous !

Depuis le 1er décembre 2015, le compteur électrique communicant Linky d'Enedis (Ex-ERDF) nous est imposé. Il devra être installé dans tous les foyers d'ici 2021. Celui-ci transmet à distance le relevé automatique de nos consommations. Il s'agit de supprimer toute intervention humaine et de connaître notre consommation en temps réel. Voici pourquoi nous devons refuser ce mouchard communicant.

Linky, qu'est-ce que c'est ?

Un compteur qui envoie des relevés électriques et effectue des opérations sans l'intervention physique d'un technicien.

D'un côté, les relevés, l'ouverture ou la coupure des compteurs s'effectuent depuis un centre de contrôle – la puissance maximale ou les options liées au contrat sont activées à distance.

De l'autre, il peut se connecter aux appareils ménagers pour, par exemple, démarrer le ballon d'eau chaude pendant les heures creuses ou baisser le thermostat des chauffages en cas de trop fortes demandes.

Comment ça fonctionne ?

A l'extérieur, il communique avec le « concentrateur du quartier » par un courant porteur en ligne (CPL), comme celui des boîtes internet et TV. Le concentrateur, équipé d'une antenne-relais, est lié, via les réseaux des téléphones portables, avec le fournisseur d'électricité.

Côté maison, deux possibilités : dans 10 % des cas, les appareils électroménagers se connectent au compteur par une liaison filaire. Pour la majorité, un émetteur radio (ERL) permettra une connexion sans fil proche de la technologie Wi-fi.

Nous pouvons et nous devons refuser Linky !

Il nous espionne à domicile

Linky transmet à distance nos données personnelles de consommation électrique en temps réel. Soit, dans un monde où tout fonctionne à l'électricité, le détail de notre vie domestique : l'heure à laquelle nous nous levons le matin, si nous recevons des amis ou si nous sommes séparés de notre conjoint, si nous sommes partis en week-end, etc. Ces données sont analysées par de puissants outils de calcul qui dessinent notre « profil ». Un gage d'optimisation pour le flicage d'Etat et le profilage marketing. Le rapport « Economie, industrie et énergie », rédigé par la ministre de la recherche Geneviève Fioraso en 2011, recommande de « rendre obligatoire et gratuite la transmission des données collectées par les compteurs électriques communicants ».

Il contrôle notre maison

Google investit dans la maison connectée. Il a racheté une start-up spécialiste des thermostats et détecteurs de fumée « intelligents », contrôlables par smartphone. À Boulogne sur mer, c'est Sopra-Stéria qui se charge de développer la

« smart-city ». Nombreux sont les industriels, inventeurs de gadgets numériques et de logiciels, pressés de nous voir connectés de force à l'interface Linky pour nous vendre leurs camelotes connectées : frigos qui repèrent les produits manquants, stores avec détecteurs de lumière et d'humidité, fermetures automatiques de portes, etc. Si nous laissons Linky entrer chez nous, nous ne serons plus chez nous.

Il augmente la consommation

Les collecteurs de données, les ordinateurs, les smartphones consomment de plus en plus d'électricité, et nous devrions en rajouter ? Sans oublier les usines de puces électroniques ou les data-centers. En 2014 devant le Sénat, l'ex-PDG d'EDF Henri Proglie se déclarait « convaincu qu'à l'horizon 2030, compte tenu de l'augmentation de la demande, l'ensemble du parc nucléaire actuel - y compris Flamanville - suffira à peine à couvrir la moitié des besoins ».

« Transition énergétique » ou non, il faudra produire plus d'électricité pour couvrir la demande en gadgets numériques.

Il fait de nous les cobayes de technologies nocives

Ces compteurs multiplient les antennes-relais, et donc augmentent les champs électromagnétiques dans l'espace public. Ajoutez le rayonnement induit par le CPL, les antennes des compteurs d'eau et de gaz, les smartphones, les wi-fi, les ampoules basse consommation, et vous obtenez un environnement saturé d'ondes. Nul ne sait s'il supportera indéfiniment l'épaississement du brouillard électro-magnétique. **Il est hasardeux, pour ne pas dire criminel, de nous soumettre à cette expérience dont on connaît mal les retombées sanitaires...**

Nous allons le payer très cher

Le déploiement des compteurs Linky représente un très lourd investissement pour ERDF, **estimé entre 5 et 7 milliards d'euros**, et dont le coût se reportera sur les factures des clients. Au titre de l'article 5 du décret n° 2010-1022 du 31 août 2010, le coût global sera **intégré dans le tarif d'utilisation du réseau public de l'électricité**

que l'on retrouve sur la facture sous le nom de « **tarif d'acheminement** ». De plus, Linky permettra d'offrir un nombre illimité d'options commerciales selon la consommation de chacun. La grille tarifaire deviendra aussi complexe que celles de la téléphonie mobile ou de la SNCF pour en fin de compte, mieux embrouiller le consommateur.

Nous ne voulons pas d'un monde sans contacts

Non seulement Linky espionne chacun de nos gestes, mais il supprime l'intervention des humains qui jusqu'ici relevaient, ouvraient et coupaient les compteurs (70% des opérations actuellement réalisées sur le terrain seront opérées à distance). **Finis l'imprévu, la surprise, la négociation entre humains.** A l'inverse des compteurs actuellement en service, Linky ne supporte aucun dépassement de la puissance souscrite et se coupe instantanément. Aussi, **les précaires, les mauvais payeurs**, n'auront plus moyen de passer entre les mailles du filet et se verront couper leur compteur sans délai.

Pour toutes ces raisons, nous refusons les compteurs Linky et leur monde sans humains !

Linky inaugure la maison intelligente, la ville intelligente, la planète intelligente.

Quelle autonomie nous restera-t-il dans cette mécanique implacable qui espionne et devance nos (pseudo) besoins ? Quelle place pour la fantaisie, l'extraordinaire, l'incongru, l'imagination ? Jusque là dotés d'un cerveau, nous sommes encore équipés des fonctions nécessaires pour régler les détails pratiques de notre vie. Nous refusons l'assistanat par les ordinateurs.

Nous refusons l'effacement de l'humain, et de ce qui fait le sel de la vie.

La vague de refus ne cesse d'enfler. Des dizaines de collectifs agissent, 250 municipalités ont délibéré contre l'implantation dans leur commune. De nombreux usagers refusent à titre individuel ou collectif. La loi n'a prévu aucune sanction en cas de refus.

Ne laissez pas entrer les agents Linky chez vous !

Propriétaires ou locataires, pour refuser le compteur Linky :

- 1) Envoyez une lettre de refus en recommandé avec accusé de réception ;
- 2) Protégez votre compteur : Enedis passe outre les refus. N'ouvrez pas votre porte si le compteur est à l'intérieur, barricadez-le s'il est à l'extérieur ;
- 3) Rejoignez-nous, contactez-nous : anti-linky.blgne-sur-mer@laposte.net



Pour plus d'informations rendez-vous sur : <http://grenoble-anti-linky.eklablog.com>